



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-244 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 décembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville pour l'exercice financier 2026 (2025-244).

Ce règlement a pour objet d'ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts par la Ville afin de refléter les coûts encourus.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et trouvera application à compter du 1^{er} janvier 2026. Il peut être consulté sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 16 décembre 2025.

La greffière adjointe,

Amanda Jedrychowski

Me Amanda Jedrychowski
